MAIRIE
DE
G O U D E L I N
22290

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200653-20260128-AFR003-DE

REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL SYNDICAL DE L'AFR de GOUDELIN

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à 11 heures, le conseil syndical de l'Association Foncière Rurale de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain SEHAN.

Convoqués : Laurent LE FAUCHEUR, Gwénaël THOMAS, Michaël GAUVAIN, Marie-Christine MARTIN, Alain SEHAN, Rémi COTTIN, Pascal VINCENT, David PERROT, Pierre PHILIPPOT.
Absents : Laurent LE FAUCHEUR, Marie-Christine MARTIN, Pierre PHILIPPOT.

Secrétaire de séance : Gwénaël THOMAS

DELIBERATION N°20260128-003

Date de convocation : 14 janvier 2026

Objet : Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président propose de voter le budget primitif 2026 qui se décompose comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 659,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 659,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 659,00	4 659,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	16 542,64	9 050,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 492,64
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	16 542,64	16 542,64
	TOTAL DU BUDGET (4)	21 201,64	21 201,64

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Alain SEHAN